



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20221004-DEL2022-S05012-DE
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à huis clos, à la Mairie, le mardi 4 octobre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 28 septembre 2022.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM BOURALY, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, M. SCHNEIDER, Mme PETIT (à partir de 20h10), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme COLOMBEL, Mme DE PRATI, M. SIBON, Mme DUCLOUX, M. CLAUSSMANN, Mme DAHAN, Mme PETIT (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme COLOMBEL a donné pouvoir à Mme Anne-Gabrielle CANTET, Mme Sonia DE PRATI à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. CLAUSSMANN à M. CHAUMERLIAC, Mme DAHAN à M. MBANZA.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2022/S05/012

Objet : Approbation du contrat de développement à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Bois-Colombes pour la période 2022-2024. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit contrat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-8 ;

Vu le projet de contrat de développement 2022-2024 ;

Vu le descriptif des opérations d'investissement du contrat de développement ;

Vu le descriptif des opérations de fonctionnement du contrat de développement ;

Considérant qu'il est intéressant pour la commune de conclure un contrat de développement avec le Département des Hauts de Seine car il permet notamment à la commune de bénéficier d'un financement départemental pérenne sur trois ans, tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 27 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAINGUY, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement, une subvention d'investissement au taux maximum pour le financement des trois opérations suivantes :

- La reconstruction du gymnase Jean-Jaurès ;
- Le réaménagement du square Franklin-Roosevelt ;
- L'extension du dispositif de vidéoprotection et la modernisation du centre de supervision urbain.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement, une subvention de fonctionnement au taux maximum pour le financement des cinq thématiques suivantes :

- Les établissements d'accueil du jeune enfant ;
- Le relais d'assistantes maternelles et parentales
- Les activités culturelles ;
- Les activités sportives ;
- La coordination gérontologique.

Article 3 : APPROUVE le contrat de développement à conclure avec le Département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat visé à l'article 3 et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée par :

32 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM BOURALY, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

et 1 abstention : Mme PETIT.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 11 OCT 2022
Et de la publication 11 OCT 2022

Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine

Le Directeur Général des Services




Florent MABIRE

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine




Yves RÉVILLON